

# CONTRE LE BLOCAGE DES PENSIONS DE RETRAITE

**L**e gouvernement persiste en maintenant sa politique d'austérité envers les salariés, les chômeurs et les retraités. La relance économique ne peut être effective qu'en leur donnant du pouvoir d'achat, plutôt que d'arroser les entreprises d'aides publiques sans effet sur l'investissement et l'emploi.

## NON, LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES NANTIS

Depuis deux ans, **le pouvoir d'achat des retraités a subi une régression sans précédent**, par des mesures fiscales particulièrement injustes puisque touchant tous les retraités sans distinction, avec :

- La suppression de la demi-part d'impôt pour les veufs et veuves ;
- La fiscalisation du supplément de 10% pour les retraités ayant eu trois enfants ou plus ;
- La hausse de la TVA au 1er janvier 2014.

A cela s'ajoute pour les retraités imposables, l'instauration d'une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3%.

Les retraites sont gelées jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015 (soit trente mois sans revalorisation). Promesse démagogique, la mesure concernant les pensions d'un montant inférieur à 1200 €, elle n'est pas applicable. Ainsi cette maigre revalorisation de seulement 4 € est reportée.

Plus de 20000 retraités ont manifesté à Paris le 3 juin, initiative CGT à laquelle se sont associés dans l'unité, FO, CFTC, FSU, Solidaires, LSR (loisirs solidarité retraite), FGR (fédération générale des retraités de la fonction publique) et l'UNRPA (union nationale des retraités et personnes âgées).

Cette manifestation bruyante et colorée a été un véritable succès, pourtant les médias à la solde du gouvernement sont restés muets sur l'événement. **Nous devons donc faire plus fort !**

## L'ACTION DOIT PRENDRE DE L'AMPLEUR

Dans la continuité du 3 juin, un appel commun à une large mobilisation des retraités dans les territoires est lancé pour exiger :

- ✓ Un rattrapage immédiat de 300€ par mois pour tous les retraités ;
- ✓ Une revalorisation des pensions et des retraites

complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier indexée sur les salaires moyens ;

- ✓ Le minimum retraite égal au SMIC que la CGT revendique à 1700€ pour une carrière complète ;
- ✓ Le relèvement des pensions de réversion à 75% de la retraite initiale ;
- ✓ Le rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Les discussions sur le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement doivent aboutir pour une mise en œuvre dès janvier 2015. **Pour cela le gouvernement doit prévoir un budget pour la dépendance.**

## POUR LES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT, DES RAISONS AUSSI D'AGIR !

Il est urgent que les revendications des retraités s'expriment fortement partout au niveau local, départemental, régional, par des manifestations et l'interpellation des élus locaux.

**Toutes les organisations de la CGT doivent être mobilisées, actifs et retraités.**

L'UGFF-CGT, le 2 septembre a porté ces revendications et plus spécifiquement celles des retraités de la Fonction publique de l'Etat au cabinet de Marylise Lebranchu.

Les réponses apportées par sa conseillère sociale s'inscrivent dans la politique de réduction des finances publiques, que cela soit sur le budget alloué à l'action sociale rejetant l'idée de le porter à 3% de la masse salariale et des pensions, de l'information des retraités qu'elle ne souhaite pas développer au-delà de celle due au moment du départ en retraite. Seule réponse consensuelle, qui ne coûte rien, la représentation des retraités dans les instances consultatives de l'action sociale.

**Seule l'action déterminée peut faire bouger les choses.**

**LE 30 SEPTEMBRE  
L'UGFF-CGT APPELLE  
ACTIFS ET RETRAITÉS  
À HAUSSER LE TON,  
ENSEMBLE !**